



Combattre les

VIOLENCES

CONJUGALES

Tous les âges, toutes les cultures,
toutes les catégories sociales
sont concernés.

MAIRIE DE  **TOULOUSE**

WWW.TOULOUSE.FR

- p 2 **Sommaire/Édito**
- p 3 **Ce qu'elles vivent**
- p 6 **Ce qu'elles disent**
- p 7 **Aider une femme victime de violence**
- p 10 **Lutter contre les violences conjugales**
- p 16 **Les chiffres**

Les femmes sont les principales victimes des violences conjugales. En France, trois femmes meurent chaque semaine sous les coups de leur compagnon et une sur dix est victime d'un conjoint violent.

Cette violence n'est pas que physique. Elle peut s'exercer sous forme verbale, psychologique, sexuelle, économique... Il n'est pas toujours facile de conseiller et d'orienter les femmes victimes de violence, souvent détruites durablement.

Cette brochure s'adresse à ceux qui, dans leur travail, dans leur voisinage, dans leur entourage, sont confrontés à ces situations. Elle aidera à comprendre et à agir plus efficacement, tant au niveau de la prévention que de la prise en charge médicale et psychologique des victimes.

Une violence progressive et quotidienne

La violence conjugale est **un processus de destruction qui s'inscrit dans une relation de couple** (mariage, PACS, concubinage et autres relations amoureuses) et/ou suite à une séparation. Les violences conjugales touchent toutes les catégories sociales, toutes les cultures et tous les âges. Les victimes sont en très grande majorité (95%) des femmes et les auteurs des hommes. Les rapports entre les femmes et les hommes sont influencés par une culture à dominance patriarcale qui se rejoue aussi dans les espaces privés et du quotidien. Les rapports inégalitaires entre les femmes et les hommes sont persistants, malgré l'égalité des droits.

Les violences conjugales peuvent prendre plusieurs formes et s'inscrivent dans la vie quotidienne des femmes :

- violences psychologiques et verbales (humiliations, chantages, insultes, harcèlement...)

- violences physiques (coups, morsures, poussées, utilisation d'armes, séquestration...)
- violences sexuelles (viols, films pornographiques, prostitution contrainte...)
- violences économiques et sociales (soutirer l'argent gagné, interdiction de travailler, de sortir, de voir ses ami-e-s,)
- violences administratives (chantage au titre de séjour, vol des papiers...)

La violence s'installe progressivement, le pouvoir et le contrôle prennent de plus en plus de place dans tous les domaines. L'auteur a recours à la coercition, à la menace, à l'isolement, à la minimisation des violences... Le transfert de responsabilité est très fort et se caractérise par la culpabilisation de la victime et l'invocation de circonstances extérieures (le stress, les enfants...).

Des violences de plus en plus graves

Le cycle des violences fonctionne par phases, la fréquence et l'intensité des violences sont de plus en plus rapprochées et de plus en plus graves. Voici un cycle type représentatif des situations les plus fréquentes.

■ **Phase 1** : l'auteur génère un climat de stress et de tensions. La victime peut ressentir de la peur, de la honte. Elle ne parle pas de ce qu'elle vit, n'a pas conscience que c'est le début du cycle.

■ **Phase 2** : explosion de la violence et passage à l'acte de l'auteur. Le passage à l'acte n'est pas toujours physique, il peut s'agir d'insultes, de violences psychologiques. La femme est sidérée par la peur.

■ **Phase 3** : l'auteur peut regretter et demander pardon. Il trouve des explications à son comportement. Il banalise et minimise les faits en responsabilisant la victime. La victime pense que cela ne recommencera pas et se sent coupable.

■ **Phase 4** : c'est la phase « lune de miel », l'auteur est attentif, agréable, il peut offrir des cadeaux. La victime retrouve un climat apaisé, elle peut souffler et passer de bons moments. Le climat de tension s'installe à nouveau. Et le cycle reprend.

Les phases se répètent et s'intensifient dans le temps

Une parole douloureuse

Briser le silence est la première étape pour sortir des violences mais en parler ce n'est pas forcément se séparer. Parler des violences conjugales, de ce qu'on vit chez soi est difficile. Les victimes mettent souvent du temps avant de raconter leur vécu à une personne de leur entourage ou à un(e) professionnel(le).

Quelques éléments peuvent expliquer les difficultés que traversent les victimes :

- briser le tabou des violences conjugales,
- l'isolement,
- la honte et la culpabilité,
- la crainte de ne pas être crue,
- la peur d'être contrainte à déposer une plainte.

La crainte de la séparation

Les départs ne sont pas toujours définitifs, surtout lorsque la rupture est contrainte. Les allers et retours peuvent être une étape dans le processus de séparation.

Les freins au départ sont nombreux, les connaître c'est mieux comprendre les victimes :

- fatigue psychologique et physique,
- souhait de préserver l'unité familiale,
- peur des représailles et de perdre la garde des enfants,
- crainte de ne pas pouvoir gérer la situation seule,
- les difficultés matérielles, économiques et administratives,
- méconnaissance de leurs droits et des structures existantes,
- pression de l'entourage social et familial.

« J'étais très amoureuse de lui. » « J'avais perdu ma personnalité. Je l'ai su quand j'ai dit oui alors que je pensais non. »

« C'est quelqu'un d'intelligent qui parle bien. » « On se dit que ce n'est pas de sa faute. ».

« Il ne fallait pas que je sois plus forte que lui. Il m'a rabaissée devant tout le monde pour mes ambitions. Il y avait une place à côté de lui pour moi, mais c'était lui qui savait. »

« On nous éduque à être bien gentilles, tout ça et quand on est en situation de difficulté, on n'a pas les moyens de se défendre moralement, physiquement. On est sans défense. »

« Pendant des années j'ai voulu comprendre, parler avec mon mari, j'espérais que la situation pourrait changer. À chaque lune de miel j'y croyais. Après de nombreuses violences et humiliations, je me pensais folle. »

« Je me racontais que c'était un bon père même s'il était violent avec moi. Un jour il m'a dit devant les enfants «si tu pars, je te tuerai». Comment peut-on dire ça à la mère de ses enfants ? »

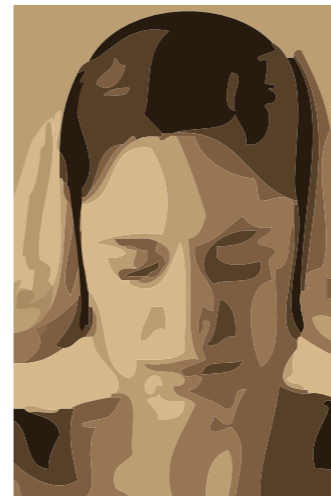
« Quand je suis revenue avec lui, c'est parce que j'ai cru ce qu'il m'a dit. Il était d'accord pour tout si je restais avec lui. Comment ne pas refaire confiance ? Il faut du temps pour s'en rendre compte. »

« J'ai eu peur que mon mari obtienne la garde des enfants, d'être critiquée sur mon indécision, de ne pas avoir une solution de logements autre que les foyers. »

Chaque femme victime de violences conjugales vit les événements différemment.

Selon sa situation, sa personnalité et son parcours, ses attentes et ses ressentis ne seront pas tous les mêmes. Malgré tout, des similitudes existent. Voici les souhaits les plus récurrents exprimés par les victimes :

- Être crue, que la parole ne soit pas mise en doute,
- être protégée et accompagnée dans ses démarches,
- ne pas avoir à répéter les faits de nombreuses fois,
- recevoir des conseils juridiques sur ses droits,
- que les auteurs soient sanctionnés,
- que la plainte soit conseillée sans insister à outrance.



Savoir accueillir la victime

L'accueil d'une femme victime de violences conjugales est primordial car la libération de la parole est difficile.

1 Écouter et croire

Si beaucoup de femmes violentées hésitent à parler, gardant parfois le silence pendant des années, c'est par peur de ne pas être crues et entendues. **C'est pourquoi il faut écouter et croire les femmes qui décrivent les violences qu'elles subissent.** Leur perception des faits doit être respectée. Il n'existe pas de violences majeures ou mineures en soi. **Refuser de répondre, c'est décourager une femme qui souhaite mettre un terme à la violence.**

2. Se positionner selon le droit

Beaucoup de femmes se sentent responsables des violences qu'elles subissent. Il importe de rappeler que c'est l'auteur qui est coupable. Il est important de se positionner clairement contre les actes de violences, de les condamner selon la loi comme un délit.

La violence prend ainsi une dimension publique et collective.

Cette position permet de diminuer le sentiment de culpabilité, de honte et d'isolement de la victime, en replaçant son histoire dans le contexte social. La victime est aussi rassurée sur le bien-fondé de sa démarche.

3. Respecter le rythme et le choix de la victime

Il faut affirmer le droit à l'erreur de la victime par les allers-retours au domicile et lui assurer la continuité du soutien. **Confirmer notre disponibilité** pour mettre à disposition de la victime les moyens pour la sécuriser au cas où son partenaire userait à nouveau de violence.

4. Orienter vers un interlocuteur compétent

La victime vit sous l'emprise de son agresseur.

Sortir de la violence signifie pour elle reprendre le contrôle de sa vie. Elle doit être convaincue de sa valeur, ses qualités, ses droits, en tant que personne. C'est lui donner les moyens de définir et de mettre en œuvre ses propres choix. Il importe de la soutenir quels que soient ses choix et de valoriser sa capacité de décision.



Apporter une réponse selon sa compétence

En fonction de leur métier, de leur mission et de leur formation, les professionnels en contact avec les femmes victimes de violences conjugales auront des missions différentes.

1. Les intervenants sociaux

a) les assistants-(es) sociaux-(ales)

- Accueil, écoute et orientation,
- compréhension et analyse de la situation,
- accompagnement dans les démarches.

b) les associations spécifiques

- Accueil, écoute et orientation,
- accompagnement individuel et collectif,
- spécialisation sur les violences conjugales,
- hébergement possible (en fonction des lieux).

3. La santé

- Accueil, écoute et orientation,
- repérer les situations de violences conjugales,
- prodiguer des soins à la victime,
- effectuer des certificats médicaux.

2. La police et la gendarmerie

- Accueil, écoute et orientation,
- mise en sécurité de la victime et interpellation de l'auteur,
- intervention au domicile de la victime,
- enregistrement des plaintes et des mains courantes,
- transmission des informations au Procureur de la République,
- information sur les suites de la procédure.

4. La justice

- Direction de l'enquête et poursuites éventuelles,
- information des victimes sur le déroulement de la procédure,
- conseils.

Vous êtes victime, témoin, vous connaissez dans votre entourage personnel et/ou professionnel une victime de violences psychologiques, verbales, économiques, sexuelles et/ou physiques de la part de son conjoint ou ex-conjoint, vous pouvez contacter ces structures.

Fédération Nationale Solidarité Femmes : 3919 Violences Conjugales Info.

1. Associations spécialisées

Associations avec hébergement

• APIAF*

29-31 rue de l'Étoile
31000 Toulouse
Tél. : 05 62 73 72 62
apiaf@wanadoo.fr

Ouvert tous les jours sur rendez-vous et permanence le mardi 12h30 à 17h et le jeudi de 14h à 17h sans rendez-vous.
Accueil, écoute, soutien psychologique hébergement/actions collectives, formation et prévention

• OLYMPE DE GOUGES*

43 rue Jean de Pins
31300 Toulouse
Tél. : 05 62 48 56 66
claire.maison@wanadoo.fr

Permanence le lundi matin de 9h à 12h.
Accueil, écoute, hébergement/insertion.

• MAISON DES ALLÉES PONT VIEUX

1 rue Pont Vieux
31300 Toulouse
Tél. : 05 62 48 52 23
Hébergement/accompagnement social.

**Associations Plateforme violences conjugales SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation) qui reçoivent les demandes d'hébergement hors urgence*

Associations sans hébergement

• SAVIF/PEA

2 rue Saint-Jean
31000 Toulouse
Tél. : 05 61 25 16 13
savifs@free.fr
www.savif.fr
Ouvert de 9h30 à 17h sans interruption. *Accueil, écoute/accompagnement individuel/groupe de parole/formation et sensibilisation.*

• CIDFF Haute-Garonne

95 Grande rue Saint-Michel
31400 Toulouse
Tél. : 05 34 31 23 31
cidf31@wanadoo.fr
www.infofemmes-mp.org
Ouvert de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 sauf le mercredi matin. Rendez-vous juridique possible.

Permanence le mardi après-midi au centre social de Bagatelle et lundi matin aux Izards.
Accueil, écoute/information sur les droits et les démarches nationales et internationales/insertion/formation et sensibilisation

• PLANNING FAMILIAL AD 31

23 rue Moiroud, 31500 Toulouse
Tél. : 05 61 25 54 17
contact@planningfamilial31.fr
www.planningfamilial31.fr
Ouvert le lundi, mardi et vendredi de 13h30 à 17h, le mercredi de 13h30 à 18h sans interruption, le jeudi de 13h30 à 19h30 et le 2^e samedi de chaque mois de 10h à 13h.
Accueil gratuit, anonyme et sans rendez-vous. Écoute/accompagnement vie affective et sexuelle : contraception, avortement, violences sexuelles, ...

• AVAC

17 rue Peyras
31000 Toulouse
Tél. : 05 61 21 05 28
avac.toulouse@free.fr
www.avac.toulouse.online.fr
Rendez-vous par téléphone uniquement.
Accueil, écoute, accompagnement psychothérapique/groupe de parole. S'adresse aux auteurs et aux victimes/suivi individuel et/ou en couple.

• FAIRE FACE

Tél. : 07 62 62 70 80
faireface.association@gmail.com
www.faireface-autodefense.fr
Prévention des violences contre les femmes / ateliers et stages collectifs d'auto défense.

• DROITS DES FEMMES DROIT AU SÉJOUR- CONTRE LA DOUBLE VIOLENCE

Ensemble d'associations de quartier et de défense des droits des femmes.

Contactez **L'atelier du Scribe**

20 place des Faons
31200 Toulouse
Tél. : **05 61 62 99 56**
doubleviolence@orange.fr

• AMICALE DU NID

6 rue de l'Orient
31000 Toulouse
Tél. : **05 34 41 57 60**
www.amicaledunid31.fr

Permanence sans rendez-vous le mardi de 13h30 à 16h30 et le jeudi de 15h à 18h sinon sur rendez-vous. Accompagnement de femmes, d'hommes et de personnes

transidentitaires en situation prostitutionnelle ou l'ayant été ou en risque de l'être.

Actions de formations et de préventions.

• GRISELIDIS

14 rue Lafon
31000 Toulouse
Association @griselidis.com
www.griselidis.com
Tél. : **05 61 62 98 61**
Tél. : **06 71 59 27 36**

(en cas d'urgence 24h/24)

Association communautaire qui accueille les personnes qui se prostituent (santé, droit, emploi, violence et discrimination). Médiation culturelle bulgare et ghanéenne.

Accueil collectif du mardi au jeudi de 14h à 18h, repas collectif le jeudi de 14h à 18h, repas collectif le jeudi de 13h. Entretiens individuels sans

rendez-vous le mardi de 14h à 18h et du mardi au vendredi sur rendez-vous. Permanence de conseil juridique le mercredi de 14h à 16h sur rendez-vous.

• CIMADE

16 rue Tivoli
31000 Toulouse
Tél. : **05 61 41 13 20**
toulouse@lacimade.org

Permanences téléphoniques le lundi et jeudi à partir de 14h. Rendez-vous proposés à partir des permanences. Accueil des personnes étrangères, écoute/accès aux droits/démarches pour l'obtention d'un titre de séjour

2 | Démarches juridiques et judiciaires

• POLICE SECOURS

Tél. : **17** - Intervention sur place

• COMMISSARIAT CENTRAL

23 boulevard de l'Embouchure
31200 Toulouse - Tél. : **05 61 12 77 77**

• COMMISSARIAT DE QUARTIER

- Mirail 05 34 62 70 10
- Centre 05 61 12 81 97
- Nord 05 34 42 23 20
- Sud 05 34 31 81 40
- Jolimont 05 61 61 10 70
- Ouest 05 61 77 07 77
- Bagatelle 05 62 11 91 10
- Ormeau 05 61 20 10 02

• CONSULTATION MEDICO LÉGALE

- **CHU de Rangueil**

1 avenue du Professeur Jean Poulhès -
TSA 500 32 - 31059 Toulouse cedex
9 - Tél. : **05 61 32 29 70**
prevention.violence@chu-toulouse.fr
*(Constat de violences, certificat médico-légal) sans RV du lundi
au vendredi de 8h30 à 11h30
Bat H1 - 2^e sous-sol*

• POLICE MUNICIPALE

Direction - Tél. : **05 61 22 24 79**
Renseignements
Tél. : **05 61 22 30 70**
courrier-bo.police@mairie-toulouse.fr

• SAVIM

49 boulevard Lascrosses
31000 Toulouse
Tél. : **05 62 30 09 82**
ou **0800 56 57 58**
s.a.v.i.m@wanadoo.fr
Permanences au commissariat, central à l'unité médico-judiciaire et au tribunal de Grande Instance. Ouvert de 9h à 12h et de 14h à 17h
Accueil, écoute /information juridique/soutien psychologique/ accompagnement dans les démarches.

• GENDARMERIE NATIONALE

12 place Lafourcade
31055 Toulouse -
Tél. : **05 62 25 43 20/84**

3. Services sociaux de droit commun

Accueil, écoute, orientation/accompagnement social individuel

• SERVICES SOCIAUX DU CONSEIL GÉNÉRAL

Maisons des solidarités

Ouvert de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h

- **Amouroux-Bonnefoy**
3 rue du Faubourg Bonnefoy
31500 Toulouse
Tél. : 05 34 25 51 00

- **Bagatelle**
36 rue du Lot - 31100 Toulouse
Tél. : 05 61 19 06 30

- **Bellefontaine-La Fourquette**
9 rue du Doyen Lefebvre
31100 Toulouse
Tél. : 05 62 87 84 84

- **Centre**
18, rue de Stalingrad
31000 Toulouse
Tél. : 05 34 41 56 00

- **Empalot**
32, allées Henri-Sellier
31400 Toulouse
Tél. : 05 61 14 76 00

- **La Faourette,**
21, rue Jules Amilhau
31100 Toulouse
Tél. : 05 34 60 25 70

- **Minimes**
33 rue Joseph Jacquard
31200 Toulouse
Tél. : 05 62 72 77 80

- **Pont Vieux**
5 rue du Pont-Vieux
31300 Toulouse
Tél. : 05 62 13 23 00

- **Rangueil**
39 rue Camille Desmoulins
31400 Toulouse
Tél. : 05 61 14 63 33

- **Saint-Simon et Reynerie**
5 rue de Kiev
31100 Toulouse
Tél. : 05 34 60 21 10

- **Soupetard**
31, rue Léon Say
31500 Toulouse
Tél. : 05 61 99 56 00/11

NOTES

• PROTECTION DE L'ENFANCE

- **ASE** (Aide sociale à l'enfance)
Tél. : 05 34 33 38 23
*Aide aux familles et protection
de l'enfance*

- **CRIP** (Cellule de recueil et
d'informations préoccupantes)
Tél. : 0800 31 08 08

- **Enfance en danger : 119**
Écoute, recueil d'informations

Les chiffres

EN FRANCE

10 % des femmes sont victimes de violences conjugales, soit **23 000** victimes de violences estimées sur Toulouse

1 femme meurt tous les deux jours et demi suite aux violences conjugales

122 femmes ont été tuées en 2011 dont 3 en Haute-Garonne

95 % des victimes sont des femmes

13 % des victimes déposent plainte (estimation).

1 femme sur 5 subit des violences conjugales au cours de sa vie.

(enquête ENVEFF et Observatoire National de la Délinquance)

